

Etablissement Public Territorial

#### Séance ordinaire du conseil territorial du 9 avril 2019

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DÉLIBÉRATION n°2019-04-09\_1374

L'Haÿ-les-Roses : principe de désaffectation de la rue Watel dans le cadre du projet d'aménagement cœur de ville

L'an deux mille dix-neuf, le 9 avril à 19h25 les membres du Conseil de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 3 avril 2019.

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	Х		Р
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	Х		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Abs	780-100-100-100-100-100-100-100-100-100-1	
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	Repr.	M. Boyer	P
lvry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	Repr.	M. Afflatet	P
Orly	M.	ATLAN	Thierry	X		Р
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	X		P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	Repr.	Mme Lefebvre	Р
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. Laurent	Р
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	X	All and short through a bit one can be broad at a fact of a silvery a second as a second a	P
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	X	Additional distriction and search as the first in the behavior and search are search as the search a	P
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	Abs	4. Anti-transfer designation of the second second	
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	Repr.	M. Segura	Р
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	X		Р
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	Х	AND THE RESIDENCE OF THE PARTY	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	Repr (3)	M. Nicolle	
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	X		Р
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Repr.	М. Ретеих	P
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Repr.	M. Le Bohellec	Р
Rungis	M.	CHARRESSON	Raymond	X		P
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	X	144-1-1-1-144-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1	Α
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	Х	***************************************	Р
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	X	PARADO PIO PER PER PER PER PER DE CONTROLADA DE PER PER PER PER PER PER PER PER PER PE	P
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	X		P
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	X (2)		Р
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	X		Р
l'Haÿ-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	X		Р
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	Repr.	Mme Leurin Marchaix	Р
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	X		Α
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Repr.	Mme Veyrunes	Р
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	Repr.	Mme Lorand	Р
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	X (2)	The state of the s	Р
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	Х		Р
Athis-Mons	М.	DUMAINE	Julien	Abs		
Cachan	M.	FOULON	Jacques	X	MALE HOLDING	Р
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	X		P
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	Х	Anti-manifestation and	P
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	X		Р
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	X (1)	Mme Janodet (2)	Р
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	Х	anc-	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	X		Р
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	X	The interest and amount made in the made is the sale summer of the sale and the sale of th	Р
Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Repr.	M. Yebouet	Р

1374

Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	Χ		P
Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	Repr.	M. Kennedy	P
Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Repr.	M. Gagnepain	Р
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Repr.	Mme Chavanon	Р
L'Haÿ-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	Repr.	M. Decrouy	Р
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Abs		
Orly	Mme	JANODET	Christine	Х		Р
L'Haÿ-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	Х		P
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	Х		Р
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	Х	Colorado Maria Maria Caldo Maria Antido Maria Antido Maria Caldo M	Р
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	Х	- Branches en ber bereiten de bereiten melde de bestelle bereiten bereiten bestellt de bestellt de bestellt de	Р
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	Х	- Late Color (M. 1984 1984 1984 1984 1984 1984 1984 1984	Р
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Repr.	Mme De Comarmond	Р
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEBVRE	Fabienne	X		Р
Vitry-sur-Seine	М.	LEPRETRE	Michel	Х	The fact and the first best about the defect and all the contract and an about a second contract and an act and a second contract an	Р
Ivry-sur-Seine	Mme	LESENS	Evelyne	Repr.	M. Chiesa	Р
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	X	Name and an annual an annual and an annual an annual and an annual	Р
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	X		Р
lvry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	X		Р
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	X		Р
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	X	***************************************	Р
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	X		Р
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	X	(34.htm.)	Р
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Abs	***************************************	M- R-MAR AMMANA
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	X (3)		
Morangis	M.	NOURY	Pascal	X	d (palatik) Halittila patakon kinin mana promonon manandon malat	Р
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	X	MATERIAL SECTION SECTI	P
Villejuif	М.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	Repr.	M. Tmimi	P
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	X		Р
Juvisy-sur-Orge	М.	PERRIMOND	Michel	Repr.	M. Reda	Р
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	X		P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	X	WARRING WOMEN TO THE PARTY OF T	P
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	Repr.	M. Marchand	P
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	X		P
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	Repr.	M. Girard	P
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	X		P
Athis-Mons	М.	SAC	Patrice	X		P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	X		P
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	X		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	X		P
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Abs	Palacies I has been and that the local control of the boundaries and make the control of the con	<u> </u>
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	Repr.	M. Bourjac	P
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	X		P
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	X (1)	M. Daudet <sup>(2)</sup>	P
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	X		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	Repr.	M. Lipietz	P
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	X (2)	M. Berenger <sup>(1)</sup>	P '
viry-OrialiiOII	IVI.		Bozena	Repr.		P
lvry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	I HOZEDO	RANK	M. Bouyssou	

# Secrétaire de Séance : Robin REDA

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire					
N° de délibération	Présents	Absents	Absents représentés	Votants	
1334 à 1336	58	8	26	84	
1337 à 1356	59	6	27	86	
1357 à 1377	58	8	26	84	

2/4 1374

 <sup>1)</sup> Jusqu'à la délibération n° 1336
2) A partir de la délibération n°1337

<sup>3)</sup> Jusqu'à la délibération n° 1356

### Exposé des motifs

Par délibération du 28 septembre 2017, le Conseil municipal de L'Haÿ-les-Roses a attribué la concession d'aménagement du cœur de ville à la société Citallios. Depuis le 1er janvier 2018, l'EPT est devenu compétent en matière d'aménagement et est devenu le concédant de cette opération d'aménagement.

Le programme prévoit entre autres la réalisation de deux îlots résidentiels avec commerces. Le premier, nommé îlot Roseraie, est situé en partie sur l'emplacement actuel du parking aérien situé face à la Poste et cadastré O n°76 : il inclut en plus des commerces et logements, un parking public souterrain d'une centaine de places. Le second, nommé îlot Tournelles, se situe pour partie sur le terrain de l'actuelle Poste, une partie de la rue Watel et une partie de la parcelle O n°76.

Ces parcelles relevant du domaine public de la commune, la réalisation des travaux de construction précités et la cession de ces emprises devront être précédées de leur désaffectation et de leur déclassement.

En ce sens, le Conseil municipal du 29 mars 2018 a décidé d'engager la procédure de déclassement de ces espaces du domaine public communal.

L'opération d'aménagement prévoit le dévoiement de la rue Watel. L'emprise actuelle sera en grande partie affectée à la nouvelle place publique et, pour sa partie Ouest, à l'assiette foncière de l'îlot immobilier de la rue des Tournelles.

Il convient donc d'acter le principe de désaffectation de cette voie. La gestion des voies ayant été transférée à l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, il revient donc au territoire de décider de ce principe de désaffectation de l'emprise de l'actuelle rue Watel et de préciser que la désaffectation effective de cette emprise interviendra dès l'ouverture du nouveau tracé de la rue.

Il vous est demandé de délibérer pour décider du principe de désaffectation de la rue Watel.

## DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2241-1 et L.2541-12 ·

Vu le code de la voirie routière et notamment ses articles L 141-2 et suivants et R 141-4 et suivants :

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2141-1 et suivants :

**Vu** le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 26 septembre 2016 objet d'une modification simplifiée approuvée le 7 novembre 2017 ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal en date du 28 septembre 2017 attribuant la concession d'aménagement du cœur de ville à la société Citallios ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 29 mars 2018 décidant d'engager la procédure de déclassement des emprises publiques nécessaires à l'opération ;

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 20 décembre 2018 sollicitant l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre pour décider du principe de désaffectation de la rue Watel dont il a la gestion,

Considérant que le projet de dévoiement de la rue Watel implique la désaffectation de l'emprise actuelle de cette rue, laquelle interviendra dès l'ouverture du nouveau tracé de la rue.

Considérant que la gestion des voies est de la compétence de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

3/4

#### Entendu le rapport de M. Romain Marchand;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

## Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

- 1. Décide de la désaffectation de la rue Watel, mis à disposition de l'EPT et dédié à la compétence construction, aménagement et entretien des voiries au titre de la délibération n°2017-11-07-806.
- 2. Acte la restitution à la commune de l'Hay-les-Roses dudit bien sous réserve d'une délibération concordante de son conseil municipal en décidant la désaffectation.
- 3. Précise que la désaffectation effective interviendra dès l'ouverture du nouveau tracé de la rue et sera constatée par arrêté du président.
- 4. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes

Vote: Pour 82 - Abstentions: 2

A Vitry-sur-Seine, le 15 Le Président

Michel LEPRET

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 16 avril 2019 ayant été affichée le 17 avril 2019

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.